

NOTE DE POSITION

Le mutisme du Gouvernement sur les effets inflationnistes de l'augmentation de 30% du prix du super à la pompe

Après avoir avalé difficilement la pilule liée à l'augmentation de 5% du prix du carburant à la pompe, les consommateurs, après six mois devront une fois de plus tolérer l'augmentation supplémentaire de 30% du prix du super à la pompe passant de 625 FCFA le litre à 775 FCFA. L'arrêté y afférent a été signé conjointement par les ministres en charge du commerce, des hydrocarbures, de finances et du budget, le 30 juin, avec une prise d'effet dès le 1^{er} juillet 2023. Ces augmentations résultent non pas des exigences du FMI mais plutôt des mesures convenues entre le Gouvernement et le Fonds dans l'accord de Facilité Elargi de Crédit (FEC).

Depuis 2020, l'Observatoire Congolais des Droits des Consommateurs ne perçoit pas encore la volonté du Gouvernement d'engager une étude multisectorielle sur **"l'impact des effets inflationnistes de la hausse des prix des carburants à la pompe"** avec l'implication de toutes les parties prenantes (les pouvoirs publics, le patronat et les associations des consommateurs). Cette dynamique aurait pu être initiée par le Conseil national de la consommation si l'Etat avait déjà adopté la loi sur la protection du consommateur.

L'absence d'une telle dynamique semble traduire des faiblesses dans la projection d'une vision prospective sur la hausse des prix des carburants.

Pour l'Observatoire Congolais des Droits des Consommateurs, cette vision prospective devrait être orientée par la réalisation de l'étude ci-dessus indiquée. Pour projeter les tendances des prix des produits de grande consommation et les ressorts à actionner pour renforcer la résilience des populations surtout vulnérables car cette augmentation aura nécessairement des conséquences néfastes sur la population.

Le rapport publié par la Banque mondiale sur le suivi de la situation économique et financière de la République du Congo est éloquent à ce sujet. Ce rapport souligne que la hausse des prix des denrées alimentaires exacerbe les difficultés socioéconomiques. **Il révèle que 56% de la population souffre déjà d'une insécurité alimentaire sévère et que la pauvreté demeure élevée avec plus d'un congolais sur deux vivant avec moins de 2,15 dollars par jour en 2022. Ces données mettent en lumière les indices d'une situation difficile que plus de la moitié de la population devra se préparer à affronter dans les prochains jours.**

Les effets de cette nouvelle augmentation devraient inspirer plus de solidarité de la République envers les populations exposées à ce nouveau choc. **Cette solidarité passe, par exemple, par l'institution d'un impôt de solidarité de 35%, à prélever sur toutes les indemnités des citoyens nommés à de hautes fonctions civiles et militaires d'un côté et ceux assumant des fonctions et des mandats politiques de l'autre. A cela devrait aussi s'ajouter la réduction du train de vie de l'Etat pour donner la preuve que les gouvernants (les nantis) pris en charge par la République grâce aux impôts et à la TVA des citoyens, font cause commune avec les populations.**

Le relèvement du prix du super, principal combustible utilisé par les transporteurs dans les principales villes du pays aura nécessairement un impact sur le prix actuel du transport urbain. D'ailleurs, **à Brazzaville, depuis la signature de l'arrêté, les spéculations sur le prix du bus ont commencé passant de 150 FCFA à 200 FCFA voire 250FCFA. Les attroupements constatés dans les arrêts de bus ces derniers temps sont révélateurs de cette spéculation. De même, l'augmentation du prix du transport en commun et son corollaire, le morcellement des trajets, pourrait aussi être une des cause des retards accentués dans les hôpitaux et les écoles. Avec le phénomène des bagarres rangées inter établissement toujours pas solutionnées,** l'Observatoire Congolais des Droits des Consommateurs craint des incidents entre des élèves ayant choisi de marcher pour aller à l'école et ceux qui reviennent à la maison.

L'Observatoire Congolais des Droits des Consommateurs rappelle que les moyens mobilisés par l'Etat pour faire appliquer les textes sur la transparence du marché sont disproportionnés. C'est pourquoi, nous exhortons le Gouvernement à recourir à la proportionnalité dans la mobilisation des moyens de l'Etat pour faire appliquer la loi et l'autorité inflexible de l'Etat. Ce sont ces signaux qui vont garantir l'équité de tous devant la loi et la confiance des populations envers leur Gouvernement pourvu que cette augmentation soit la dernière du genre même si l'accord signé avec le FMI prévoit de rehausser les prix jusqu'à 65%.

L'Observatoire Congolais des Droits des Consommateurs présente ses vives préoccupations sur la stratégie choisie par le Gouvernement de relever les prix des carburants par palier. Cette approche oblige le Gouvernement d'accompagner à chaque réajustement tarifaire par des mesures d'accompagnement.

Malheureusement, cette démarche présente des risques d'épuiser toutes les flèches de son arc et pourrait exacerber en ce moment des revendications sociales en cascades alors que l'objectif n'est pas encore atteint : augmenter les prix jusqu'à 65%. Face à cette éventualité, il est souhaitable d'annoncer une fois, le nouveau plan tarifaire et par la suite, proposer définitivement un paquet de mesures d'accompagnement à discuter avec toutes les parties prenantes.

Pour limiter les effets, l'Observatoire Congolais des Droits des Consommateurs suggèrent :

- la publication des mesures de soutien en consultation avec les parties prenantes avant la notification de l'arrêté aux marqueteurs ;
- la réalisation d'une étude multisectorielle sur **“l'impact des effets inflationnistes de la hausse des prix des carburants à la pompe”** avec l'implication de toutes les parties prenantes (les pouvoirs publics, le patronat et les associations des consommateurs) ;
- l'institution d'un impôt de solidarité de 35% à prélever sur toutes les indemnités des citoyens nommés à de hautes fonctions civiles et militaires d'un côté et ceux assumant des fonctions et des mandats politiques ;
- la notification à la société civile et au Parlement des projets investis sur les économies issues de la suspension des subventions des prix des carburants à la pompe ;
- l'évaluation du plan de résilience et de l'arrêté sur le blocage des prix ;
- l'opérationnalisation du Conseil national de la consommation et de l'autorité nationale de la concurrence découlant de l'adoption

des lois sur la protection du consommateur et la régulation de la concurrence ;

- la surveillance rigoureuse du marché.

Fait à Brazzaville, le 04 Juillet 2023

Le Secrétaire exécutif,

Mermans BABOUNGA